Décharge 2012: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2013/2213(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l’Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/605/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l’ exécution du budget de l’Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l’exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l’Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur l’exécution du budget de l’Agence pour l’exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier appelle l’Agence à communiquer **les résultats de son travail et les incidences qu’il a sur les citoyens européens** sur son site web.